

REMBOURSEMENT DU SEJOUR A LAMOURA POUR LES CP ET LES CE1 :

Madame, Monsieur,

Comme nous l'avions annoncé dès la fermeture de l'école, le vendredi 13 mars 2020, la Coopérative scolaire remboursera chaque famille des sommes encaissées en paiement du séjour initialement prévu du 15 au 17 avril à Lamoura dans le Jura mais qui a dû être annulé en raison de la crise sanitaire.

Pour les enfants qui reviendront à l'école :

- le remboursement se fera, par chèque (ou en liquide, **uniquement** pour les parents qui avaient payé en espèces juste avant la fermeture de l'école et dont l'argent n'avait pas été encaissé pour cette raison) qui sera donné aux enfants dans une enveloppe, à partir de la semaine du 8 juin 2020.
- **afin de nous confirmer que vous avez bien reçu ce remboursement, nous vous demanderons de nous retourner, par mail à l'adresse de la classe de votre enfant, le papillon suivant :**

Je soussigné M ou Mme _____

certifie avoir reçu la somme de _____ euros de la part de la Coopérative scolaire de l'école élémentaire Lazare Carnot pour le remboursement de la somme encaissée en paiement du séjour prévu à Lamoura du 15 au 17/04/2020 qui a dû être annulé en raison de la crise sanitaire.

Fait à _____ le _____

Signature des parents :

Pour les enfants qui ne reviendront pas à l'école :

- le remboursement se fera au cours de la dernière semaine de classe, du 29 juin au 3 juillet. Une permanence sera organisée de 17h15 à 18h30 pour que chaque famille concernée rapporte le matériel de l'école (livres...) et récupérer celui des enfants resté dans les classes.

Le remboursement se fera alors à cette occasion auprès des enseignants des classes concernées.

Aucun chèque ne sera envoyé par la poste.